

«Pas de promesses enthousiasmantes»

PROGRAMME DE LÉGISLATURE • Le Conseil d'Etat genevois annonce surtout du sang et des larmes: sa feuille de route table sur quatre ans de vaches maigres.

PHILIPPE BACH

Chose promise, chose due. Le Conseil d'Etat genevois a présenté hier, pour la première fois, son programme de législature (2014-2018). C'est la nouvelle Constitution qui oblige le gouvernement à cet exercice, qui sera ensuite soumis, par voie de résolution, au parlement.

Le document de vingt-deux pages présenté hier traite de vingt-quatre domaines d'action, regroupés en trois chapitres. A l'arrivée, quelques lignes forcées peuvent être tirées de ce catalogue politique. Tout d'abord, c'est un vent d'austérité budgétaire qui va souffler ces prochaines années. «Le canton fait face à un déficit structurel de 100 millions de francs pour ce qui est du compte de fonctionnement», résume Serge Dal Busco, ministre des Finances. Une somme qui passe à 300 millions si on lui ajoute le découvert d'investissements.

Mauvaises nouvelles

En résumé, il faudra se rerer la ceinture ces prochaines années. Hier, le Conseil d'Etat a d'ailleurs annoncé une série de mauvaises nouvelles. Les 65 millions prévus pour accompagner la refonte de la grille salariale de l'Etat – le projet Score – passent à l'as. Et un certain nombre de mesures génératrices de dépenses nouvelles sont soigneusement reportées: notamment la question de l'accueil continu des élèves, le développement du système des crèches ou le principe constitutionnel garantissant une formation jusqu'à 18 ans. En revanche, les politiques sécuritaires et céréales ne sont pas impactées.

La marge de manœuvre budgétaire du canton est quasi nulle, estime François Longchamp, président du Conseil d'Etat: «Il n'y a pas de promesses enthousiasmantes mais une ri-

gueur budgétaire et de la cohérence.» L'équilibre des comptes se fera par le biais de baisses de prestations. Quelques lignes sont tout de même consacrées à d'éventuelles nouvelles recettes fiscales. Le canton annonce vouloir remettre sur le tapis la taxation de l'héritage. Mais pas question de remettre en cause les baisses fiscales des quinze dernières années, qui ont coûté plus d'un milliard de francs aux caisses de l'Etat. Et une nouvelle coupe de 600 millions point avec la fin des statuts fiscaux spéciaux et leur remplacement par un taux unique à 13% de l'impôt sur le bénéfice des entreprises.

Vendre des actifs

La piste de taxes écologiques est néanmoins évoquée, par exemple une taxe poubelle. Relevons que le principe d'une contribution prélevée sur la masse salariale revient de manière insistante depuis quelque temps: une taxe pour financer les crèches ou encore une taxe transports pour faire tourner le système de la mobilité en commun. Notons également le rappel, formulé par la magistrate socialiste Anne Emery Torricinta, que dans le passé, certaines prestations – les soins à domicile – ont été liées à des centimes additionnels (des hausses d'impôt affectées).

Enfin, l'Etat pourrait se défaire de certains bijoux de famille: en vendant un paquet d'actions de la Banque cantonale ou des Ports francs, ou des actifs immobiliers. Les Services industriels – entièrement en mains publiques – sont également cités. Mais l'ouverture de leur capital – un temps évoqué par leur ancien président – ne serait pas à l'ordre du jour. I

«Annoncer la couleur. Déterminer les priorités», programme de législature 2014-2018 du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève.



Le Conseil d'Etat a présenté hier, pour la première fois, son programme de législature, conformément à la nouvelle Constitution. KEYSTONE

Pour **Bilal Ramadan**, membre du comité du Cartel intersyndical de la fonction publique, «si effectivement le Conseil d'Etat prévoit que SCORE se fera à coût neutre, c'est une attaque frontale de la fonction publique et une grave et unilatérale rupture des négociations, alors que le Cartel, de son côté, a jusque-là privilégié la négociation à l'affrontement. «Nous jugions déjà les 30 à 65 millions de coûts supplémentaires comme insuffisants. En évacuant cette soupape, des salaires vont encore baisser. La fonction publique est une variable d'ajustement budgétaire, c'est inacceptable.»

«Est-ce pour faire couler SCORE?», s'interroge le député socialiste **Roger Deneys**. La feuille de route du gouvernement ne le satisfait pas. «Si je suis ravi que le Conseil d'Etat reconnaisse enfin les conséquences budgétaires qu'ont eues les baisses d'impôt, il n'en déduit pas qu'il faut de nouvelles et importantes recettes fiscales. Pire, il est sidérant de s'entêter à baisser à 13%

les impôts sur les bénéfices des entreprises! Je suis aussi très inquiet que l'Etat veuille vendre ses bijoux de famille (immeubles ou participations dans la BCGe et SIG), c'est comme ça qu'a commencé le démantèlement des Etats sociaux d'Europe occidentale, dont la Grèce!»

Les vertes **Lisa Mazzone** (présidente du parti) et **Sophie Forster Carbonnier** (cheffe de groupe au parlement) dénoncent l'accent mis sur «la politique sécuritaire au détriment d'autres prestations, en particulier de la formation». Par ailleurs, la non-mise en œuvre, sans nouvelles recettes, des nouvelles tâches contenues dans la Constitution est vu comme un déni de la volonté populaire. «Or, les pistes de nouveaux revenus sont pour le moins sibyllines.» En revanche, ces députées se réjouissent de la réaffirmation du renforcement de la mixité sociale dans les quartiers, de l'objectif de la société à 2000 watts et de la volonté de poursuivre la réalisation d'infrastructures sur le territoire français.

Des trams en France voisine malgré le vote contre les P+R? «On se battra contre», réagit l'UDC **Patrick Lussi**. Plus globalement: «C'est au budget que ça va saigner. Pour l'instant, on a seulement des intentions, mais comment va-t-on faire pour freiner la dette? Comment compte-t-on améliorer le fonctionnement de l'Etat?»

«Pas de promesses intenables, se réjouit au contraire le président du PLR, **Alain-Dominique Mauris**, mais un programme d'intentions responsable, dont la volonté de stopper l'endettement. Nous attendons maintenant la phase concrète, en particulier les mesures d'économies.» M. Mauris salue la «chasse aux doublons» entre communes et Etat, la poursuite des efforts dans le domaine de la sécurité ou encore l'objectif que chaque jeune ait une formation certifiée. Des impôts sur les successions? «On attend de voir, mais nous sommes opposés à toute hausse d'impôt.»

RACHAD ARMANIOS

EN BREF

JUSTICE

Sperisen fait appel

Erwin Sperisen fait appel du jugement prononcé le 6 juin, ont indiqué hier ses avocats. L'ex-chef de la police du Guatemala a été condamné à la prison à vie par le Tribunal criminel de Genève. Dans un communiqué, les avocats dénoncent «un verdict arbitraire à l'issue d'un procès où les droits de la défense ont été bafoués». Selon eux, «une écrasante majorité des témoins invoqués à l'appui du verdict sont des criminels du Guatemala qui n'ont été entendus ni par le tribunal ni par les avocats de la défense, en violation des exigences de la Convention européenne des droits de l'homme». ATS

CONFÉRENCE

Eloigner les sangliers sans les chasser

Manue Piachaud, étho-anthropotechnologue, tiendra ce soir une conférence au Muséum d'histoire naturelle sur les décisions cantonales pour préserver la faune et les espaces naturels. Après avoir réalisé un master sur les clôtures agricoles contre les sangliers dans le Mandement genevois, elle présentera ici son étude des différentes mesures mises en place par le Service de la faune pour concilier agriculture et interdiction de la chasse, instaurée il y a quarante ans. EFL

Jeudi 12 juin, 19h, Muséum d'histoire naturelle.

Unia condamné pour licenciement abusif

JUSTICE • Au terme de deux ans de procédure, Jamshid Pouranpir obtient deux mois de salaire à titre de dédommagement.

Le **syndicat Unia** vient d'être condamné pour licenciement abusif à l'encontre de l'un de ses anciens permanents. Pour mémoire, Jamshid Pouranpir, syndicaliste actif dans le tertiaire à Genève, avait été licencié sans ménagement fin 2011 pour violation du devoir de loyauté et rupture du contrat de confiance par son employeur, Unia Genève (lire notre édition du 8 décembre 2011).

Une décision que l'intéressé, aujourd'hui au chômage, avait contestée devant le Tribunal des prud'hommes. Après plus de deux ans de procédures, plusieurs audiences, l'audition de nombreux témoins et des centaines de pages d'écriture, le jugement est tombé. Le Tribunal estime le licenciement abusif, comme l'a révélé la *Tribune de Genève* dans son édition d'hier.

La manière de procéder au licenciement «a gravement violé les droits de la personnalité» de M. Pouranpir, selon les juges, qui estiment que cette décision, aussi «prématurée», qu'«incompréhensible», était fondée «sur des rumeurs davantage que sur des faits». Le syndicat a ainsi fait preuve de mauvaise foi, «en faisant passer le demandeur pour une personne malhonnête et irrespectueuse de sa hiérarchie».

«Ma dignité est rétablie. Aujourd'hui un tribunal neutre me donne raison. En

tant que simple travailleur, licencié abusivement, je suis très satisfait», se réjouit Jamshid Pouranpir. Tout en se gardant de tout triomphalisme. Lui qui se retrouve aujourd'hui au chômage. «J'ai toujours pensé que dans cette histoire il n'y aurait pas de gagnant.»

Dans le détail, l'ancien syndicaliste obtient deux mois de salaire, soit 15000 francs, à titre de dédommagement, sur les 200000 francs qu'il réclamait. Ce qui fait dire à Alessandro Pelizzari, secrétaire régional d'Unia, que le plaignant a été débouté sur la majorité des points. «Que le tribunal n'ait pas jugé justifié le licenciement n'en fait pas pour autant un licenciement abusif à nos yeux. Ceci dit, nous ne ferons pas appel car nous avons suffisamment dépensé d'argent de nos membres dans cette affaire entre le salaire du plaignant, versé jusque début 2014, et ses frais d'avocat.»

«Je n'ai pas cherché à gagner du fric», affirme Jamshid Pouranpir. «J'aurais pu accepter une indemnité de départ et me taire. Ce qui m'importe aujourd'hui, c'est de voir reconnu le préjudice que j'ai subi. La direction d'Unia n'a pas eu suffisamment conscience du tort qu'elle m'a fait.»

CHRISTIANE PASTEUR

PUBLICITÉ

THÉÂTRE FORUM MEYRIN SAISON 2014-2015

ANTHONY BOVINO / CARRASCO

ALICE IN CHINA

CIE ALIAS DISTANCIA, UNE TRILOGIE

TARON HERMAN

PANTAGRUEL CHARLIE CHAPLIN

PETER BROOK

DORIAN ROSSEL GUILLAUME TELL

J'AI COURU COMME DANS UN RÊVE

CHRISTOPH MARTHALER

ALL APOLOGIES - HAMLET

NOUVEAU CIRQUE NATIONAL DE CHINE

NATACHA ATLAS

forum-meyrin.ch
Théâtre Forum Meyrin, Place des Cinq-Continents 1, 1217 Meyrin, Genève